

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François, à partir de 20h20 : BELLONCLE Cassandra.

Absents excusés : MAUS Philippe (procuration à Jean-Marc SOULIER).

Secrétaire de séance : Jean-Marc SOULIER.

Le compte-rendu de la séance du 24.01.2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Comptes de gestion 2024

Patrick LAPORTE, maire adjoint, rappelle aux élus le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur (le maire) et de comptable public (le trésorier). Les comptes de gestion établis par le trésorier n'appelant ni observations ni réserves sont soumis à l'approbation des élus.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Comptes administratifs 2024

Conformément à la réglementation, le maire quitte la salle avant la délibération sur les comptes administratifs. Patrick LAPORTE assure alors la présidence de séance. Il confirme que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

- Budget principal : Fonctionnement excédent de 523 826, 33 €. Investissement déficit de 289 297, 29 €.
- Budget de l'eau : Fonctionnement excédent de 73 075, 50 €. Investissement excédent de 38 259, 74 €.

Après échanges, les comptes administratifs sont arrêtés sans observation.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'issue du vote, le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de séance.

3 Résultats de l'exercice 2024

Budget principal : Patrick LAPORTE rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une délibération. Au vu des éléments déjà présentés, il est proposé d'affecter le résultat 2024 comme suit : 234 529, 04 € au fonctionnement et 289 297, 29 € à l'investissement.

Budget de l'eau : affectation des 73 075, 50 € au fonctionnement.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS 2025

4 **Taux d'imposition 2025**

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, rappelle que le vote des taux d'imposition doit se faire avant celui des budgets puisque ces taux influent sur les recettes. Compte-tenu des augmentations précédentes, il propose de ne pas augmenter les taux pour 2025.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

5 **Budgets 2025**

Budget principal : En fonctionnement, la proposition est marquée par la prudence nécessaire du fait des possibles hausses des tarifs de l'énergie et la hausse des charges de personnel liée à la prévoyance ainsi qu'aux cotisations retraites des élus non versées de 2020 à 2024. En investissement les disponibilités seront mises en rapport avec les différents projets susceptibles d'être menés lors du prochain mandat.

Budget de l'eau : les travaux prévus ont été réalisés. En 2025 il conviendrait de procéder aux travaux d'étanchéité des réservoirs.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

6 **Subventions aux associations**

Compte-tenu de sa qualité de Président d'association, Jean-Marc SOULIER ne participe pas aux échanges ni au vote sur ce point de l'ordre du jour. Après examen de l'ensemble des demandes, Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations communales : Comité des fêtes 1 400 €, Vannerie gourmande 300 € ; Lou Maziérat 500 € ; Parents d'élèves 500 € ; Coopérative scolaire 2 000 € ; Patchwork 400 € ; Société de chasse 500 € ; Vergers des maziérois 600 €.

Autres associations : Comice agricole 300 €, Secours populaire 150 € ; Restos du cœur 250 € ; AGHD 100 € ; FNACA 30 € ; JMF 50 € ; EHPAD Neuvic 50 € ; Jeunes sapeurs-pompiers 100 €, Festival de la Luzège 100 € ; SOS violences conjugales 100 €.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

7 **Voyages scolaires**

Jean-Claude PAUTY propose d'accorder une aide de 100 € aux deux familles dont les enfants participeront à un voyage scolaire organisé en 2025 par le collège de Neuvic.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

8 **Secours d'urgence**

Jean-Claude PAUTY informe les élus que les seules aides attribuées par la commission en 2024 ont consisté en l'application d'un tarif réduit sur la vente de trois cordes de bois. Le maire demande l'autorisation pour 2025 d'engager ces aides dans la limite de 500 €.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

9 **Participation aux dépenses de la FDEE**

La participation de la commune au financement de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie, en baisse significative par rapport à 2024, s'élève pour 2025 à 858 €. Le maire demande l'autorisation de régler cette charge sur le budget, pour éviter d'en faire porter la charge sur les impôts des particuliers.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

10 **Ligne de trésorerie**

Le maire explique que pour faire face au décalage entre les factures qui restent à régler et la réception des subventions, il est nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie. Il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne (250 000 €, durée 8 mois, frais de dossier 250 €, taux 2,85% appliqué uniquement sur les sommes qui seront utilisées).

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

11 **Nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine**

La qualité des travaux de restauration de l'église et du suivi par la Commune a conduit la Fondation du Patrimoine à nous accorder une subvention supplémentaire de 50 000 €. Pour en bénéficier le maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

12 **Service assainissement et eau potable du syndicat de la Diège**

La convention actuelle arrivant à terme, Patrick LAPORTE propose d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention préparée par le Syndicat de la Diège.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

13 **Tableau des emplois**

Suite aux différents mouvements du personnel communal, il est nécessaire d'adopter un tableau des emplois mis à jour.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

14 **Couverture santé des agents municipaux**

La réglementation impose aux communes de prévoir, dès le 1^{er} janvier 2026, les garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire couvrant le risque santé. Il est proposé de retenir la procédure conduite par le Centre de Gestion de la Corrèze en vue de lancer la mise en concurrence.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS 2025

15 Échange de parcelles

Pour finaliser l'échange de parcelles entre Mme et M. LAFORGE et la Commune, le notaire demande une délibération précisant que les frais inhérents à cette opération seront supportés à parts égales entre les deux parties.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 1

16 Transfert des biens de section

Pour permettre à la commune de gérer pleinement les biens des sections, il convient d'obtenir du Préfet qu'il prononce ce transfert de ces parcelles. Le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager les démarches en ce sens.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

17 Urbanisme

Le maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention avec le service commun d'instruction des autorisations d'urbanismes géré par Haute Corrèze Communauté.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 21h30.

Prochaine réunion prévue le vendredi 23 mai.

Le secrétaire de séance,


Jean-Marc SOULIER.



Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.